



HAL
open science

Violences sexuelles & ripostes partisanses

Vanessa Jérôme

► **To cite this version:**

Vanessa Jérôme. Violences sexuelles & ripostes partisanses. *Mouvements : des idées et des luttes*, 2019, 3 (99), pp.38-47. halshs-02311005

HAL Id: halshs-02311005

<https://shs.hal.science/halshs-02311005>

Submitted on 11 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Violences sexuelles & ripostes partisans

Par VANESSA JÉROME*

* Docteure associée au CESSP-Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Depuis l'automne 2017, le mouvement Metoo a provoqué un véritable séisme sociétal. Initié comme une double invitation, à la dénonciation du caractère systémique des violences sexuelles et à la sororité, il a relativement épargné les politiques. Non parce qu'il n'y aurait rien à en dire. Mais parce qu'ici se combinent, de manière paroxystique, les logiques classiques de l'omerta et les spécificités d'un champ qui échappe encore largement aux tentatives de régulation.

5 octobre 2017. Jodi Kantor and Megan Twohey publient dans le *New York Times* l'article qui accuse le producteur hollywoodien Harvey Weinstein de multiples agressions sexuelles. Publié dans le *New Yorker* les 10 et 23 octobre (éditions web puis papier), celui de Ronan Farrow corrobore les faits et propulse sur le devant de la scène médiatique ce qui va devenir « l'affaire Weinstein ». Les femmes qui ont accepté de témoigner sont rapidement soutenues par d'autres, dont l'actrice Alyssa Milano. Reprenant le hashtag créé en 2006 par la militante afro-américaine Tarana Burke pour dénoncer les violences sexuelles envers les femmes noires, elle lance #MeToo. Depuis, le mouvement éponyme a traversé de nombreuses frontières géographiques, professionnelles, sociales et « raciales »¹. Questionnant la séduction au prisme de la violence, il a fonctionné comme un espace d'encadrement et de mise en récit des expériences sexuelles non consenties. La publicisation à grande échelle de leur prégnance et des impunités – sociale et juridique – dans lesquelles elles se déploient s'est accompagnée d'invitations à des formes plus systématiques, et parfois plus radicales et/ou intersectionnelles, de sororité. Cette dernière s'est diversement exprimée. Parmi les voix qui se sont fait entendre pour rappeler le caractère systémique des violences sexuelles, certaines ont souligné les manquements des pouvoirs publics et les effets pervers du « féminisme néolibéral »². D'autres ont trouvé dans MeToo l'occasion d'affirmer un féminisme plus *mainstream*, promoteur d'une vision de l'égalité entre les femmes et les hommes alignée sur les déclarations des instances (inter)gouvernementales et les réseaux de promotion du « mampreneuriat »³. À côté de cela, se sont aussi fait entendre les voix de femmes qui, fières d'avoir pu prendre leur parti et parfois leur plaisir de l'assignation sexuelle à laquelle elles sont renvoyées, ont préféré se démarquer du mouvement et de ses mots d'ordre. Ces saisissements signent la pluralité des appropriations de MeToo, dont l'existence a ravivé nombre de débats fondateurs du féminisme, et politisé, à nouveaux frais, la question sexuelle⁴.

1 Au sens de racialisation des rapports sociaux.

2 P. DELAGE, *Droits des femmes, tout peut disparaître*, Paris, Textuel, 2018.

3 V. VIAL-KILNER, « Le mouvement des Mampreneurs en France : phénomène féministe libéral ou radical ? », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol. 16, n° 2, 2017, p. 123-149.

4 É. FASSIN, *Le sexe politique. Genre et sexualité au miroir transatlantique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2009.

Lieu du *dire* autant qu'invitation à *faire*, ce mouvement n'a pourtant que peu concerné, à ce stade, le monde politique. Les nécessaires montées en généralité sur la culture du viol, la soumission féminine, les perceptions du désir/plaisir des femmes et la génitalité, ou encore les méfaits du patriarcat⁵, ont ainsi paradoxalement laissé dans la pénombre les logiques qui structurent, de manière spécifique, la (re)production des violences, des silences et des complicités dans le champ politique. Si quelques révélations publiées par les membres des *task force* journalistiques mises en place il y a plus de deux ans ont concerné partis, organisations de jeunesse ou (ex) ministres et élus, les dévoilements de violences sexuelles restent ici à la fois rares, peu jugées, et rarement condamnées. Dans ce contexte, « l'affaire Baupin », et plus encore le procès de presse auquel elle a donné lieu, est une première du genre. Tout d'abord parce qu'aucune violence sexuelle commise par un homme politique sur des femmes politiques n'avait été aussi massivement dénoncée jusque-là. Ensuite parce qu'en portant plainte pour diffamation et dénonciation calomnieuse alors que le parquet de Paris avait conclu, suite à l'enquête préliminaire, que certains faits étaient susceptibles d'être qualifiés pénalement mais qu'ils étaient prescrits, Denis Baupin a pris le risque d'un procès public que les hommes politiques prennent généralement soin d'éviter. Ils se contentent en effet de menacer de porter plainte ou s'arrangent, comme Nicolas Hulot, pour retirer le plus discrètement possible celle qu'ils ont déposée – le retrait de la plainte en diffamation contre Anne Jouan et Laurent Valdigué, journalistes à *L'Ebdo*, et Thierry Mandon, directeur de cette publication, a été fait le 24 décembre 2018, après qu'il ait pris connaissance du réquisitoire définitif aux fins de renvoi devant le tribunal correctionnel. Enfin, parce qu'en renonçant à faire appel du jugement prononcé par la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, Denis Baupin a rendu définitive la double décision rendue à ses dépens : celle de la relaxe des journalistes, femmes et témoins que les plaintes qu'il avait déposées avaient fait mettre en examen, et celle de sa condamnation pour procédure abusive. Rendue emblématique de l'ère post-Metoo par le hasard des calendriers, cette décision de justice, qui souligne le sérieux de l'enquête, le caractère d'intérêt général du sujet et le courage des femmes et des témoins qui ont accepté de parler, fera sûrement jurisprudence. En attendant, elle sécurise les journalistes qui enquêtent sur ce sujet, ou souhaiteraient le faire, ainsi que les individus (victimes et témoins, quel·le que soit leur sexe/orientation sexuelle) qui voudraient témoigner. Et nos enquêtes de terrain invitent à penser qu'ils seraient nombreux à pouvoir le faire.

Dévoilée le 9 mai 2016 par l'enquête conjointe de Lénéïg Bredoux (*Médiapart*) et de Cyril Graziani (*France inter*), et jugée le 19 avril 2019, « l'affaire Baupin » est ainsi l'un des motifs principaux autour duquel la « parole libérée » des femmes s'est déployée. Plus circonscrite sur le fond que ne l'était « l'affaire DSK »⁶ et d'une ampleur plus révélatrice des logiques partisans que celles qui ont (re)surgi à la même période – elles concernaient notamment Jean-Michel Baylet, Gérard Darmanin, Nicolas Hulot et Georges

5 Notamment N. RENARD, *En finir avec la culture du viol*, Paris, Les Petits matins, 2018 ; V. REY-ROBERT, *Une culture du viol à la française*, Paris, Libertalia, 2019 ; C. FROIDEVAUX-METTERIE, *Le corps des femmes. La bataille de l'intime*, Philosophie Magazine Éditeur, 2018 ; S. LEQUETTE & D. LE VERGOS (dir.), *Cours petite fille !*, Paris, Des Femmes, 2019 ; M. GARCIA, *On ne naît pas soumise on le devient*, Paris, Climats, 2018.

6 C. DELPHY (dir.), *Un trousseage de domestique*, Paris, Syllepse, 2011 ; F. MATONTI, « Les mots pour (ne pas) le dire », *Raisons politiques*, n° 46, 2012, p. 13-45 ; M-J. BERTINI, « Genre et médias à l'épreuve de l'affaire DSK. Réflexions sur le commentaire en ligne, nouvel espace de construction de l'inégalité des sexes », *Sciences de la Société*, n° 83, 2012, p. 54-65 ; J. FALQUET, « DSK ou le continuum entre les violences masculines et les violences néolibérales », *Nouvelles questions féministes*, vol. 31, n° 1, 2012, p. 80-87.

Tron –, elle inaugure peut-être un saisissement nouveau des violences sexuelles en politique. Elle fait au moins partie de celles qui permettent de dévoiler l'intrication des logiques sociales, sexuelles, politiques et partisanses qui autorisent ces violences, et d'évaluer les (in)succès des ripostes mises en œuvre jusqu'ici pour les prévenir/punir.

Violences sexuelles en politique

Victimes de leur insertion tardive dans la citoyenneté et les fonctions électives, notamment en raison de la croyance dans le pouvoir intrinsèquement perturbateur de leur·e sexe/sexualité⁷, les femmes affrontent encore aujourd'hui de multiples inégalités en matière de politisation et d'accès aux carrières politiques⁸. Ces dernières sont, par ailleurs, le plus souvent accessibles par le biais de collectifs – partis, organisations de jeunesse, syndicats, associations... – dans lesquels la division sexuée du travail militant est largement défavorable aux engagées⁹, et/ou par celui de la fonction collaborative dont les degrés de subordination et de précarité ont largement été soulignés. L'ère paritaire, ouverte au début des années 2000, a peu transformé un champ politique qui, construit *par* et *pour* les hommes, continue à procurer à ces derniers les ressources nécessaires à l'imposition de leur domination. Propulsant de nombreuses femmes novices et peu dotées en capitaux politiques dans un contexte propice aux rappels à l'ordre genré¹⁰, la parité a même offert de nouveaux espaces de côtoiement et de nouvelles occasions de « sur-sexualiser » les femmes – manière, s'il en est, de les décrédibiliser.

Qu'elles soient cantonnées à des fonctions subalternes et à des délégations que les stéréotypes de genre fondent comme « féminines », ou qu'elles prétendent à quelque poste élevé qu'elles disputent aux hommes, les femmes politiques (élues, militantes, collaboratrices et salariées des institutions politiques) affrontent une combinaison de logiques qui fondent encore aujourd'hui le caractère structurel de leur vulnérabilité. Celle-ci a d'autant plus d'effet que, prises dans les injonctions contradictoires d'être à la fois « femmes » et « politiques », les nouvelles venues dans le champ n'ont pas toujours pu/su susciter de nouvelles formes de solidarité. Loin de leur jeter la pierre, il faut plutôt souligner qu'en politique, ce n'est pas le sexe – ni le genre – qui fonde la légitimité¹¹ mais la capacité à adopter rapidement les *us* et coutumes du métier et à se soumettre à des formes d'intérêts supérieurs (idéal politique, engagement pour la cause, lutte contre la détérioration de l'image de la « classe » politique, préservation de la façade partisane et/ou de ses représentant·es...) qui protègent plus les institutions et les collectifs militants que les femmes qui en font partie et s'en réclament.

La politique, un « métier » de corps et de cris

7 A. LE BRAS-CHOPARD, *Le masculin, le sexuel et le politique*, Paris, Plon, 2004.

8 C. ACHIN & S. LÉVÊQUE, *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2006.

9 « Les logiques patriarcales du militantisme », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24, n° 3, 2005 ; « Militantisme et hiérarchies de genre », *Politix*, n° 78, 2007 ; O. Fillieule & P. Roux (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Science po, 2009.

10 F. MATONTI, *Le genre présidentiel. Enquête sur l'ordre des sexes en politique*, Paris, La Découverte, 2017.

11 D. DULONG & S. LÉVÊQUE, « Une ressource contingente. Les conditions de reconversion du genre en ressource politique », *Politix*, vol. 15, n° 60, 2002, p. 81-111.

Il est devenu banal de souligner que le métier politique se distingue des autres parce qu'il ne s'avoue pas – ou ne se dit que sur le mode de la vocation et du désintéret – et qu'il ne s'apprend pas – ou ne s'apprend que sur le tas. Nombre de travaux ont décrit les injonctions paradoxales dans lesquelles les femmes politiques se trouvent lorsqu'elles ont à endosser un rôle politique dont les légitimités sont historiquement fondées sur les usages du corps masculin¹². Les processus ordinaires et informels de son apprentissage ont également été étudiés, au prisme des organisations de jeunesse, de la fonction collaborative, ou encore des subtilités qui conditionnent sa découverte en contexte (pré) électif (campagnes et exercice de mandats). Si les conditions du *faire* de la politique sont connues, elles méritent d'être (ré) examinées au prisme des violences.

Faire de la politique dans le corps d'une femme donne une très claire idée des risques¹³. Ils tiennent autant à la composition toujours majoritairement masculine des lieux où s'exerce le pouvoir politique (assemblées, cabinets, haute fonction publique...) qu'aux modalités concrètes de l'exercice du métier : envahissement des temps réputés consacrés à la « vie privée », séances d'assemblées tardives ou nocturnes, réunions impromptues, négociations à huis-clos, rencontres « de couloirs », de « dîners » et « de buvette », réunions « d'appartement », soirées festives invitant aux interactions tactiles, hébergement militant, échanges de messages à toute heure... autant d'injonctions à la connivence et à la proximité qui passent pour des prix à payer pour permettre la démocratisation de la politique (restreindre son exercice aux heures classiques de travail ne reviendrait-il pas à interdire aux « non professionnels » de la politique d'en faire ?) et qui fondent, une fois le risque réalisé, le discours de défense des accusés : du « *on négociait en binôme* » au « *libertinage incompris* », en passant par le « *elle est venue dormir chez moi* »...

Engagement de ses idéaux et de ses croyances autant qu'invitations à se projeter dans une « carrière », la politique tient les corps de celles et ceux qui s'y investissent. Inégalement. Parfois violemment. Et autant dire ici que « l'affaire Baupin » a bien démontré que le féminisme – variablement distribué ou tardivement acquis par les femmes autant que par les hommes politiques, y compris dans les partis qui en ont fait une vitrine – ne change rien à l'affaire. Tout juste sert-il à justifier que l'on fasse mine de croire « *qu'une femme libérée est une femme qui sait dire non quand elle le veut* », ou que l'on se vante d'être le parti de la « parole libérée ». Un *mea culpa* qui ne fait pas tant de dupes, et qui n'entame en rien l'impunité des hommes violents et de leurs complices. Cette dernière reste d'autant plus structurante qu'il est toujours, dans un monde politique où l'on a coutume de « *ne pas offenser l'avenir* », signe de grande faiblesse ou de haute trahison d'oser parler.

Loyautés et rumeurs : logiques et contre logiques de l'omerta

L'immense majorité des femmes qui ont eu à se plaindre de violences sexuelles soulignent, en plus des raisons qui freinent de manière générale les témoignages et les plaintes pour ce type de violences – les prises de parole et les publications qui foisonnent depuis le lancement de Metoo les ont clairement rappelées : délai de prise de conscience de la nature des faits ; honte ; culpabilité ; peur de ne pas être crue ;

12 C. ACHIN & ali., *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

13 Le cadre hétérosexuel dans lequel nous appréhendons ici les violences sexuelles ne doit pas faire oublier que les personnes LGBT sont aussi concernées.

exposition de la vie privée; procédures policières et juridiques inégalement bienveillantes, longues, complexes, coûteuses et débouchant rarement sur une condamnation; anticipation des conséquences sur la vie psychique, familiale et professionnelle; emprise et menaces... – toutes les culpabilités qu'elles ont dû dépasser pour prendre le risque, en parlant, de « *nuire au parti* », de « *ternir son image* » ou encore de « *faire perdre une élection* ». L'ayant parfois quitté au moment de leur témoignage, elles s'enorgueillissent encore d'avoir « *été réglo* » jusque dans la procédure et d'avoir tout fait « *pour que l'on ne confonde pas l'homme et le parti* », « *que l'on n'assimile pas l'agresseur et les militants* ». Pour comprendre la force de ces précautions, qui sont au cœur des silences qui perdurent, il faut insister sur un point : ce n'est pas seulement l'image d'un parti ou d'une institution qui est à préserver ; c'est aussi l'existence et les positions des sous-groupes – tendances/courants, groupes d'élu-es et de collaborateurs/trices, écuries présidentielles, équipes temporaires de campagne ou encore entourages de personnalités... – qui les structurent.

Producteurs et produits de solidarités et de loyautés fondées sur le partage d'informations, de croyances et de pratiques, instances d'apprentissage du métier politique et opérateurs des carrières, ces sous-groupes bénéficient d'une autonomie relative. Ils ont leurs propres intérêts, leurs propres principes de loyautés, leurs propres modes de régulation des conflits, qui sont inégalement protecteurs en cas de violence. Que peuvent ainsi, par exemple, les femmes harcelées par un homme de leur groupe local ou de leur groupe d'élu-es dont l'expertise autant que le mandat sont indispensables au parti ? Quelle écoute peuvent-elles espérer lorsqu'elles sont elles-mêmes bénéficiaires de postes acquis au titre de leur appartenance au courant dont l'homme qui les violente est le leader ? Quels recours peuvent-elles espérer alors que le contrôle des conduites reposent essentiellement, en politique, sur la bonne volonté de « *camarades* » et de « *copains-copines* » ? Que faire, enfin, lorsque l'homme violent occupe des positions élevées dans la hiérarchie des mandats et des fonctions internes, et/ou qu'il a accumulé tant de capitaux politiques propres qu'il peut s'affranchir des règles de son parti ? Parce que la politique est un monde de loyautés intéressées et le militantisme fondé sur les « *bonnes volontés* », laisser un homme violent « *faire carrière* » équivaut à augmenter le coût de sa dénonciation, ou autrement dit, à réduire la capacité des femmes à se protéger. C'est au regard de cet état de fait qu'il faut, à notre sens, renouveler l'analyse de la rumeur.

Entendue au sens d'« *échange rapide au sein d'un groupe social d'une nouvelle dont la transmission, du fait de sa véracité encore incertaine ou douteuse, s'opère par des moyens informels et selon des préventions énonciatives distinctives* »¹⁴, la rumeur, faute de faire preuve, fait sens. Généralement crainte pour les dommages qu'elle pourrait faire aux réputations d'hommes politiques, mais souvent mise en pratique, en revanche, dans les stratégies de décrédibilisation des femmes qui osent parler, elle est aussi un puissant vecteur de mise en garde, si ce n'est de protection, des potentielles victimes. En effet, dans un milieu politique caractérisé par la multiplicité des sites et des sous-groupes, les taux importants de turn-over militant, la géométrie variable des loyautés et le caractère très multi-positionné des acteurs – tel élu est peut-être cumulard ou encore fonctionnaire ou contractuel dans une autre circonscription, et/ou encore animateur de telle écurie présidentielle – il peut s'avérer risqué, coûteux et parfois même impossible

14 P. ALDRIN, « L'impensé social des rumeurs politiques. Sur l'approche dominocentrique du phénomène et son dépassement », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 92, 2010.

de (se) parler en toute confiance ou même de savoir avec précision *qui sait quoi*. Se passer le mot à propos de tel homme, pour se prévenir « *qu'il paraît que...* » ou « *que l'on a entendu dire qu'il ne vaut mieux pas...* », est souvent l'une des formes les plus élémentaire de sororité, voire de solidarité inter-sexe. Malgré tout, force est de constater que même porté à son plus haut degré de précaution, l'« agir rumoral » des militantes déjà agressées ou en alerte n'a pas toujours suffi.

Si l'on peut considérer, par principe, que toute information ne peut qu'être inégalement accessible, partagée, diffusée et revendiquée, il reste difficile à imaginer que les meilleurs connaisseurs d'une organisation – qu'il ne faut pas nécessairement assimiler à ceux qui forment l'oligarchie partisane – ainsi que ses plus ancien·nes membres, ne soient jamais en contact avec le moindre témoignage direct ou propos rapporté qui concerne des faits de violences sexuelles. Plutôt que de se perdre entre les « *personne ne savait* » et les « *tout le monde savait* », tous deux aussi improbables, il est plus heuristique d'analyser comment rumeurs, alertes et confidences sont interprétées, traitées, ignorées. Car les logiques qui fondent leurs destinées sont tout aussi révélatrices de l'omerta politique que des manières d'y mettre fin.

Ripostes partisans

Tout le paradoxe de l'omerta sur les violences sexuelles en politique tient peut-être au fait que celles et ceux qui se targuent d'exercer les pouvoirs, à commencer par celui de faire la loi, se retranchent souvent derrière elle pour rester sourd·es aux alertes et aux témoignages. N'a-t-on pas attendu, dans chaque parti, organisation de jeunesse, institution politique, que « *l'on ne peut rien faire si les femmes ne portent pas plainte* » ? N'a-t-on pas convaincu, y compris les plus engagé·es dans la lutte contre ces violences, qu'« *un parti politique n'est pas un tribunal* » ? Faute de forcer les victimes à déposer plainte – ce serait en effet leur faire violence une deuxième fois – on se refuse aussi le plus souvent à les entendre. Si « l'affaire Baupin » a démontré la robustesse dans le temps de ce type d'évitement – les violences s'étalent *a priori* sur près de vingt-cinq ans – ainsi que l'efficacité des silences et des complicités – ils sont variablement motivés par l'amitié, la complicité de genre, le partage des pratiques violentes, les intérêts communs... –, elle a aussi mis en lumière la possibilité et les manières de *dire et faire malgré tout*, et peut-être invité d'autres organisations que les écologistes à s'engager dans la lutte.

Rompre le silence : un processus de riposte graduée

« L'affaire Baupin » a contribué à faire comprendre que contrairement à ce que l'on pense habituellement, les femmes politiques victimes de violences sexuelles restent, comme les autres, rarement silencieuses. Leurs prises de parole sont souvent rapides, multiples, ciblées. Il est ainsi peu de dire que leur parole a surtout souffert de ne pas être écoutée. L'analyse détaillée des témoignages révèle plusieurs logiques d'empêchement, qui se combinent souvent dans la réalité.

La première tient au fait que les femmes violentées conscientisent inégalement les faits. Habituees à « *encaisser* », à « *se tanner le cuir* », à « *ne pas montrer leurs émotions* », elles peinent parfois à dénoncer des faits que leur socialisation autant que l'incorporation des *us et coutumes* du métier politique, les invitent à associer à cette forme d'entre-soi et de proximité physique que les hommes aiment à considérer et à faire passer pour part intégrante de l'activité. Ils y réussissent d'ailleurs assez bien, si l'on considère que la

tolérance aux violences, contre soi et les autres femmes, est souvent d'autant plus forte que les femmes sont professionnalisées.

La deuxième logique réside dans l'anticipation de l'absence de solidarité partisane. La plupart des femmes disent avoir rapidement abandonné l'idée de se confier dans le cadre de leur groupe d'élu·es ou leur courant, dans lesquels on attend surtout d'elles qu'elles se montrent « dignes » de leur propre ascension politique autant que solidaires, quels qu'en soient les coûts/coups, de celle des autres. Quant aux solidarités féminines et féministes, auxquelles il serait logique de s'attendre, leurs insuffisances, pour ne pas dire leur absence dans certains cas, montrent trois choses : la faiblesse historique et structurelle des « commissions femmes » partisans, lorsqu'elles existent ; la reproduction, en politique, de l'aspect fragmentaire de ce que Laure Bereni appelle « *l'espace de la cause des femmes* » ; et les fractures intergénérationnelles qui structurent les logiques de l'engagement et les choix des batailles. Ou pour le dire avec les mots d'une enquêtée : « *les féministes des années 1970, qui ont défendu le droit à l'avortement et brûlé leurs soutifs, les violences sexuelles, ce n'est clairement pas leur combat !* ».

S'est ainsi souvent de guerre lasse, et une fois leur propre position dé-précarisée ou distanciée du parti¹⁵, que les femmes victimes de violences et/ou leur(s) confident(-es) envoient sur les réseaux sociaux des « *bouteilles à la mer* » ou lâchent, au détour d'un déjeuner de presse ou d'une simple conversation, quelque information. Elles franchissent ainsi, une sorte de Rubicon, celui qui consiste à « *laver le linge sale en dehors de la famille* » et à accepter de devenir, au-delà de victime, celles « *par qui le scandale [politique] est arrivé* ». Engagée dans une démarche de publicisation des violences dont elles ont été victimes, elles acceptent parfois, dans le même temps, de s'engager sur le chemin incertain et souvent décevant du dépôt de plainte.

Prévenir les violences : le triptyque écoute, formation, sanction

Si nombre d'organisations politiques et groupes de jeunesse, surtout à droite et à l'extrême-droite sont – pour l'instant ? – capables de contenir les révélations, celles qui ont déjà fait les frais d'« affaires » révélées sont, poussées par le contexte Metoo, obligées de convenir publiquement que « *la honte doit changer de camp* ». À ce jeu, le parti vert, dont les membres sont plus disposés que d'autres, en raison de la structuration sur le mode minoritaire de leur *habitus* partisan¹⁶, à retourner le stigmate pour faire de leurs turpitudes anciennes des motifs actuels de fierté, s'est fait remarquer. Des annonces faites dès les révélations de mai 2016 aux aveux de quelques membres des anciennes directions lors du procès de presse, en passant par l'empathie avec les victimes à laquelle le parti est d'autant plus obligé qu'il doit lui aussi répondre d'une plainte en diffamation déposée par Denis Baupin¹⁷, EELV s'est plié à l'injonction de se saisir enfin de la question des violences sexuelles. Elle n'est toutefois respectée qu'au prix d'une forte pression interne maintenue par les plus investi·es sur ce sujet, et de quelques reconstructions historiques et illusions biographiques. Ces dernières, conformément aux logiques qui structurent l'omerta, visent souvent à sauvegarder

15 Nombre de femmes témoignent lorsqu'elles ont quitté le parti ou que leur agresseur l'a lui-même quitté, après avoir trouvé un poste qui les libère des loyautés de sous-groupe, ou après qu'elles aient elles-mêmes été élues. Quelques-unes s'inscrivent dans un autre type de logique, celle dans laquelle elles considèrent qu'elles n'ont « plus rien à perdre ».

16 V. JÉROME, *Militants de l'autrement. Sociologie politique de l'engagement et des carrières militantes chez Les Verts – EELV*, Thèse de science politique, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2014.

17 À l'heure où nous écrivons, cette plainte n'a pas été retirée.

et/ou racheter ce qui peut l'être des solidarités de sous-groupes et de la réputation de telle (ex) « figure partisane ».

EELV n'est pas le seul à vouloir prévenir et si possible éradiquer ces violences. D'autres dispositifs ont ainsi fleuri dans le sillage de « l'affaire Baupin » dans d'autres organisations partisans, essentiellement à gauche de l'échiquier politique. Mais si les mesures prises ou en cours de formalisation se ressemblent en grande partie dans leurs principes – sachant qu'on laisse ici de côté, faute de pouvoir les analyser en détails, les mesures prises dans les institutions politiques, et tout spécialement à l'Assemblée nationale et au Sénat¹⁸ – elles révèlent d'inégales volontés régulatrices.

Rédaction de chartes, dispositifs de recueil de témoignages, journées de sensibilisation/formation, renvoi vers les acteurs institutionnels et associatifs spécialisés dans le traitement des violences et l'accompagnement des victimes, sont autant de mesures que l'on peut compter au titre de la prévention. Inégalement soutenues par les différentes directions partisans et plus ou moins externalisées, elles sont mises en œuvre selon des protocoles dont le niveau de transparence n'est pas toujours susceptible de créer le climat de confiance et de bienveillance nécessaire à l'appréhension et au traitement des violences. Le choix d'offrir la possibilité de faire remonter les cas de violences *via* une adresse mail générique est, par exemple, très contesté : ne sachant *qui* sera destinataire du message, *qui* le diffusera à *qui* et *pour en faire quoi*, les femmes hésitent à témoigner. La mise en œuvre des journées de sensibilisation/formation est, autre exemple, souvent critiquée : rarement mise en œuvre après quelques effets d'annonce, elle l'est en effet souvent sans l'aide de formateurs/trices reconnu·es et surtout extérieurs aux partis, ce qui serait pourtant, aux yeux des militantes, un gage de crédibilité.

Quant aux volontés coercitives, elles s'expriment soit par le biais d'évictions dont les ressorts – pas toujours transparents – font polémique (c'est notamment le cas à Génération·s, France Insoumise et au Parti communiste où les « purges » inquiètent finalement autant les militants qui pensent que leur nom est injustement « sur la sellette » que les femmes qui tentent, parfois en vain, de témoigner) ; soit, comme à EELV, au prix de modifications si substantielles des règles internes que ces volontés n'ont pas encore trouvé à s'exprimer. Les nombreux avis statutaires et votes internes nécessaires ont en effet retardé la finalisation d'une grille de sanction dont certaines peuvent être prises à titre conservatoire – elles interviennent y compris en cas de prescription des faits et vont jusqu'à la privation des mandats internes, l'exclusion des groupes d'élu·es et l'empêchement de réadhérer pendant 5 ans – ainsi que la mise sur pied d'une « cellule d'enquête et de sanction » qui pourra agir dans des conditions de transparence vérifiées.

Au-delà des distinctions, deux points ressortent à l'analyse, qui rassemblent toutes les organisations partisans : la peur des traitements expéditifs et des procès politiques, et le fait que ces nouvelles régulations soient le fruit de conflits et d'arbitrages qui placent au centre du jeu les actrices et les acteurs les plus engagé·es dans la cause féministe ; manière de faire droit à de nouvelles formes de mobilisations et de luttes qui engagent en tout premier lieux les nouvelles générations. Leur force transparaît déjà dans la volonté affichée, par anticipation des lacunes des dispositifs mis en place, de constituer

18 On pourra ici se reporter aux actions initiées et aux informations diffusées par quelques collectifs, notamment *Chair collaboratrice*, qui revendique « l'affaire Baupin » comme motif de création.

des réseaux informels transpartisans d'alerte et d'entraide. Certains prouvent déjà leur efficacité et permettront sûrement qu'il y ait, dans le champ politique, de moins en moins de « *dernière gazelle du troupeau* ».